



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Université de Metz

Question écrite n° 5642

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le réequilibrage des infrastructures universitaires en Lorraine. L'université de Metz est en effet défavorisée proportionnellement au nombre d'étudiants et proportionnellement aux besoins de formation en Lorraine du Nord. Il souhaiterait qu'il lui indique les mesures qu'il envisage de prendre en la matière.

Texte de la réponse

Dans le cadre du schéma U 2000, l'Etat et les collectivités locales ont entrepris un effort important en faveur du tissu universitaire lorrain. Le renforcement de la position des enseignements supérieurs, dans les domaines technologiques, littéraires, juridiques et scientifiques, a permis de retenir un nombre plus important de bacheliers en région et a freiné les départs vers l'Alsace. Il est difficile d'affirmer que l'université de Metz aurait été défavorisée par rapport à celle de Nancy. En effet, l'université de Metz accueille trois fois moins d'étudiants que celles de Nancy (environ 10 000 contre 32 000). Or le plan Université 2000 représente en constructions et équipements 122 MF pour l'université de Metz, contre 139 MF aux deux universités nancéennes, sommes auxquelles il faut ajouter 120 MF pour les IUT et 77 MF pour la vie étudiante, également répartis entre les deux sites.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5642

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2877

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4628